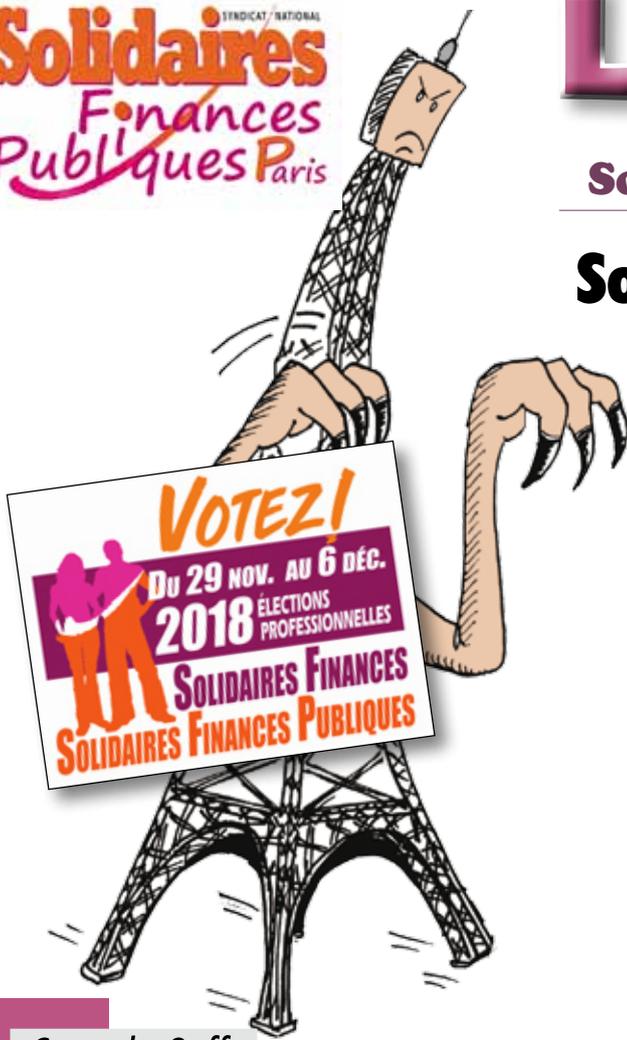


## Solidaires Finances Publiques la force du nous !



### Coup de Griffes

Certain.e.s chef.fe.s de service, ont une fâcheuse tendance ces derniers temps à exercer un «chantage aux congés». Certes, SIRHIUS est un logiciel peu performant, qui pose des problèmes de confidentialité et qui génère beaucoup de bugs. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas respecter le droit élémentaire pour chacune et chacun de prendre ses congés librement.

Or, de multiples dérives se font jour dans les services : demande de pose obligatoire de congés prévisionnels jusqu'à 6 mois avec menace de non validation dans le cas contraire ; refus de validation lors d'une saisie en retard ; contestation des droits d'autorisation d'absence lors de décès de proches ou pour raisons médicales ; refus de validation d'absences syndicales, etc.

Solidaires Finances Publiques appelle l'ensemble des agentes et agents à contester collectivement ces décisions arbitraires, et à faire appel à leurs représentants syndicaux pour faire respecter leurs droits.



Il n'aura échappé à personne que la campagne pour les élections professionnelles 2018 est lancée. Personne ne sera donc étonné que Solidaires Finances Publiques Paris entame la sienne. Nous nous adressons et nous nous adresserons à vous d'ici l'ouverture de la période de vote pour vous convaincre de voter Solidaires lors des élections qui se dérouleront en mode électronique du 29 novembre au 6 décembre. Ce vote électronique est d'ailleurs une nouveauté.

Cependant, cette campagne ne sera pas l'alpha et l'oméga de notre activité pour des raisons évidentes. En effet, ces élections se profilent dans un contexte de frénésie de casse de notre administration et plus globalement de la fonction publique, des services publics et de la majorité de nos conquêtes sociales. L'échéance électorale ne viendra pas troubler notre volonté de poursuivre le combat, y compris par l'action et la grève, contre les réformes que nous jugeons injustes et dangereuses et c'est dans ce sens que nous avons appelé à la grève le 9 octobre.

Au travers de nos valeurs et de nos pratiques, nous continuerons d'informer, de convaincre, de défendre les personnels et de construire les mobilisations indispensables sur l'ensemble des sujets qui nous touchent dans notre quotidien professionnel et personnel.

L'enjeu central des élections est celui de la représentativité, tant au niveau de la Fonction publique qu'à celui du ministère et de la DGFIP. C'est de cette représentativité que découlera nos moyens de fonctionner pour les quatre prochaines années. Elle se juge à l'aune du résultat (en voix et en nombre de sièges) de l'élection au Comité technique ministériel (CTM).

Plus Solidaires aura les moyens de fonctionner, plus Solidaires sera à même de représenter, de soutenir, d'accompagner et de défendre efficacement les personnels de la DGFIP.

Plus Solidaires aura les moyens de fonctionner, plus Solidaires sera en mesure de continuer à développer et à faire vivre un syndicalisme de proximité, de réflexion et de proposition, mais également de lutte et de transformation sociale à chacun des niveaux où nous sommes présents.

Notre activité syndicale ne se limite en rien à la représentation. C'est aussi des moments qui ne sont connus que de celles et ceux qui nous sollicitent pour obtenir un conseil, poser une question particulière ou simplement parler de son environnement de travail, de son travail, de ses relations avec ses collègues, reconnaître un accident de service, faire appel de l'évaluation, les défendre lors d'un acte de gestion, les accompagner en cas de harcèlement moral/sexuel, ... Ce sont aussi les audiences avec les directions, les interventions directes par téléphone ou courriel pour régler le plus infime des sujets.

Qui mieux qu'un militant ou qu'une militante locale et de terrain peut prendre en charge ce type de problématique? Qui mieux qu'un syndicat implanté dans toutes les directions, dans tous les services et sur tous les sites parisiens, peut offrir cette disponibilité et cette présence ?

Solidaires c'est tout ça,

# Journée contrôle fiscal de Paris : une réussite !

Le 5 octobre, la section de Paris de Solidaires Finances Publiques a organisé pour ses adhérentes et adhérents une journée contrôle fiscal. Cette première a été une réussite tant par le nombre de participant.e.s (plus d'une cinquantaine), que sur le fond de nos échanges. Nous avons fait le choix que cette journée de travail et d'échanges soit organisée avec tous les acteurs et actrices du contrôle qui pour nous va du SIP, la cellule CSP, PCR, PCE, de programmation, BEP, BCR, brigades, PRS... Sur toute une journée nous avons ainsi échangé sur l'actualité, l'évolution du contrôle fiscal, affiné et étayé nos propositions en matière de moyens humains, juridiques et matériels pour que la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale soient efficaces et demeurent le cœur de notre métier. Et cela est d'autant plus important que le montant de la fraude aux prélèvements obligatoires s'élève désormais à environ 100 milliards d'euros par an. Plusieurs thèmes ont été abordés lors de cette journée.

## Loi de confiance pas sans contrôle !

Le gouvernement a eu beau vanter son plan contre la fraude fiscale, il peut difficilement cacher que sa philosophie de l'action publique et du contrôle fiscal consiste surtout à accorder une confiance délibérément inconditionnelle -ou presque- aux acteurs économiques. Les dispositions de la loi ESSOC par exemple font déjà beaucoup parler dans les services de contrôle, elles inquiètent à juste titre...

Concernant la création de la police fiscale qui sera logée au service de la douane judiciaire ce sera moins de 30 agent.e.s qui l'intégreront. De quoi s'interroger sur la façon dont les choix politiques servent l'intérêt général. Tout cela est à replacer dans le contexte des suppressions d'emplois et des restructurations de la DGFIP et désormais des transferts de missions et de la profonde mutation du statut et de la gestion des fonctionnaires. L'intérêt général est-il vraiment servi avec : des contrats qui installent le salarié dans un lien de dépendance au pouvoir, des mobilités subies éloignées de la technicité de l'agent(e), une gestion arbitraire des carrières et des mutations ou encore une rémunération au mérite qui installera une compétition entre les agent(e)s ? A l'évidence, non. Les actions futures mériteront donc d'être suivies.

## Datamining, programmation, recherche

Si le traitement des données faisait partie du quotidien des agents en charge du contrôle fiscal, le développement du data mining (déjà expérimenté en 2014 sur les crédits de TVA avec un résultat décevant) annonce un incontestable changement d'échelle. A tel point que le ministre de l'action et des comptes publics en fait l'un des piliers de la lutte contre la fraude fiscale. L'arrêté du 28 août 2017 prévoit le remplacement de la mission requêtes et valorisation (MRV) par un bureau en charge de la programmation et de l'analyse des données. Surtout, il rend possible la création par la DGFIP d'un traitement automatisé de lutte contre la fraude dénommé «ciblage de la fraude et valorisation des «requêtes» qui, selon les pouvoirs publics, permettrait d'accroître sensiblement l'efficacité du contrôle fiscal.

Comme toujours, le totem du numérique, du «big data» et de l'algorithme est brandi avec enthousiasme par une approche «techno»... largement hors sol ! Pour Solidaires Finances Publiques, il faut raison garder et éviter qu'un tel schéma se mette

en place. Sur le fond, le traitement de masse de données est en soi une évolution intéressante. De longue date, nous n'avons cessé de demander une interopérabilité, un meilleur accès à l'information et un meilleur traitement des données. Il faut avant tout rappeler une priorité stratégique. Compte tenu de l'importance et de la sensibilité des données, la DGFIP doit impérativement en garder l'entière maîtrise et ce, de bout en bout de la chaîne et ne pas laisser les acteurs privés intervenir. Loin d'opposer l'utilisation des données et de l'outil numérique aux agent.e.s, nous estimons que cela doit leur servir à exercer leur mission dans de bonnes conditions. Pour cela, il faut admettre qu'il faut cesser d'affaiblir la DGFIP mais au contraire la renforcer. Et ne pas diluer le contrôle fiscal dans un vaste contrôle économique.

L'utilité du data mining ne peut être valablement assurée que si, en amont du traitement des données proprement dit, un ensemble de conditions soit rempli : que les applications soient correctement servies, que les données soient fiables, que l'on tienne compte des mises à jour que l'expertise fiscale soit mobilisée pour orienter le traitement des données bref, que l'ensemble de la chaîne d'alimentation et de traitement soit solide et maîtrisée. Il en va bien entendu de l'efficacité de «l'analyse prédictive» du data mining...

Au vu des témoignages sur les défauts et/ou les retards d'alimentation de certaines applications, cette question est loin d'être anodine en termes d'efficacité... En aval, ceci suppose évidemment que les agent.e.s puissent traiter utilement ces données sans perdre la plus-value qu'ils peuvent apporter grâce à leur initiative et leur connaissance du tissu fiscal. Et, évidemment, il s'agit de leur laisser, avec les moyens adéquats, la possibilité de poursuivre la programmation et le CSP au plus près du tissu fiscal local.



# Après le GT du 17 septembre

## Vers la disparition des secteurs publics locaux et hospitaliers

Que toutes celles et ceux qui pensent que les préconisations du rapport CAP 22 (que vous pouvez consulter sur le site national de Solidaires Finances Publiques) ne sont que des préconisations doivent prendre conscience que ce gouvernement commence à les imposer .

**La preuve : l'expérimentation des agences comptables à partir du 1er janvier 2019.**

**Pour rappel, voilà ce que propose, sur cette question, le rapport CAP 22 (p. 101) : pour ce qui concerne la gestion comptable des entités publiques, il conviendrait :**

- de transférer la fonction comptable aujourd'hui exercée par des comptables publics agents de la DGFIP aux offices publics de l'habitat, aux collectivités territoriales et aux hôpitaux d'une certaine taille (la fonction de recouvrement forcé serait conservée au sein de l'État). Il faut noter que certaines collectivités territoriales prennent déjà en charge cette fonction, et que cela correspond au fonctionnement de grands établissements publics, permettant ainsi leur responsabilisation accrue ;
- de regrouper au niveau de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre la fonction comptable de l'ensemble des communes qui le composent, avec une trésorerie par EPCI ;
- dans le même temps, pour les collectivités, le passage à la certification des comptes et la mise en place d'un compte financier unique seraient source de simplification et de responsabilisation.



Le 17 septembre un Groupe de Travail (GT) national sur les «évolutions des relations avec les collectivités territoriales» s'est tenu. Il avait à son ordre du jour, notamment, une fiche sur l'expérimentation des Agences Comptables dans les secteurs publics locaux et hospitaliers.

Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place des agences comptables est l'étape supérieure dans le processus et la logique CAP 22 et, contrairement à ce qu'affirme l'administration, entraînera de fait la remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable comme le préconise le rapport CAP 22.

Toutes ces évolutions vont vers ce que Solidaires Finances Publiques dénonce depuis quelques années déjà au fil des réformes et restructurations : tout est fait pour que les communes ou collectivités puissent se passer des trésoreries et des agent.e.s de la DGFIP.

Le périmètre de l'expérimentation reste très flou puisque la DG ne sait pas encore quelles collectivités pourraient être candidates à cette expérimentation. Selon elle ne seraient concernés que les très gros organismes qui sont d'une part les 322 collectivités qui relèvent du champ d'application de la contractualisation État/collectivités territoriales et d'autre part les hôpitaux certifiables, ce qui ferait environ 500 organismes.

Le nombre d'agent.e.s potentiellement impactés devrait donc tourner autour de 1 500 à 2 000 selon la DG, mais cette dernière se dit dans l'incapacité de la chiffrer précisément. Pour rappel, au plan national le périmètre des emplois SPL au TAGERFIP (tableau) est de 15 000 soit près de 10 % des effectifs, d'où notre inquiétude quant au flou des réponses apportées !

Pour l'expérimentation en elle-même, voici sa synthèse :

- sur la base du volontariat des collectivités territoriales, et de la validation par la DG, certains postes comptables participeraient à l'expérimentation d'une durée prévue de 3 ans,
- choisi par l'ordonnateur, le comptable serait soit le chef de poste actuel soit un autre cadre de la DGFIP, soit un.e agent.e. de la collectivité ou de l'Établissement Public de Santé (EPS).

Après une phase de «concertation locale», le directeur déterminerait la liste des agent.e.s ayant vocation à rejoindre la collectivité territoriale ou l'EPS. Les agent.e.s seraient placés en position de détachement pour la durée de l'expérimentation, et bénéficieraient des règles de droit commun en matière de garantie de rémunération et de restructuration de service. Les agent.e.s non retenus pour l'expérimentation seraient réaffectés selon les règles applicables suite à réorganisation de service.

Dans cette fiche, beaucoup d'imprécisions et d'interrogations s'agissant des règles de gestion demeurent, tant sur la mobilité que sur la rémunération. Solidaires Finances Publiques exigera des réponses et précisions, autant qu'il le faudra, tant que nous n'obtiendrons pas les réponses précises et pertinentes attendues.

Il en va de la protection des droits des agent.e.s concerné.e.s.

# Droit d'alerte sur les lumières bleues : Risques graves ?

Les agent.e.s de notre ministère passent la majorité de leur temps de travail devant des écrans. La lumière bleue émise par les écrans à haute dose a été une fois de plus mise en cause. Les scientifiques savaient déjà qu'elle pouvait perturber le sommeil, et être nocive pour les yeux (risques chrono-biologiques).

Un avis de la médecine de prévention nationale émis en 2017 (basé sur une source documentaire datée de septembre 2016 : INRS) concluait cependant, à l'absence de dangerosité par manque de preuves scientifiques apparemment, ce qui ne semble donc plus être le cas au vu de la nouvelle étude ci-après.

En effet, une étude, publiée dans la revue "Scientific Reports" par des chercheurs américains, démontre comment une exposition prolongée peut avoir des conséquences irréversibles pour la vue.

Selon cette étude, en regardant un écran d'ordinateur, la lumière émise active les photorécepteurs, un réseau de cellules très dense dans l'œil, mais aussi très sensible. La lumière bleue des écrans interagit avec les photorécepteurs et active une molécule, le rétinol, contenu dans chacune des cellules oculaires. Mais une fois exposé à la lumière bleue, le rétinol devient toxique. Dès deux heures et demie passées devant un écran, la molécule finit par tuer le photorécepteur, en endommageant la membrane de la cellule.



Il semble donc que l'utilisation des écrans de manière prolongée détruit la rétine. Il s'agit d'une bombe à retardement : moins de photorécepteurs, à terme, c'est une vision très parcellaire.

Nous avons aussi, été interpellés, par des collègues, de différents sites, inquiet.e.s des conséquences possibles sur leur santé.

En conséquence, et en fonction des informations disponibles, les représentant.e.s de Solidaires Finances au CHSCT 75 ont estimé avoir un motif raisonnable de penser que l'utilisation prolongée des écrans dans le cadre du travail pouvait constituer un danger grave et imminent, et ont donc déposé un droit d'alerte du CHSCT le 5 septembre 2018 (article 5.7 du décret 82-453). Cette alerte vaut pour l'ensemble des agent.e.s de toutes les directions relevant du périmètre de notre CHSCT, qui utilisent un écran au moins 2 heures quotidiennement.

L'équipe CHSCT Solidaires vous informera des suites de l'enquête .



## Bulletin d'adhésion 2018

### Solidaires Finances Publiques Paris

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière :  
Anne BOUTET, SIP Javel, 13/15 rue du Gal Beuret - 75015 Paris

#### IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) ..... N° ANAIS (10 chiffres) .....

NOM d'usage ..... Prénom .....

NOM de naissance ..... Date de naissance ...../...../.....

Cadre : ..... Grade : ..... Echelon : ..... Indice : .....

Montant de la cotisation →

Temps partiel ..... %

#### Informations professionnelles

Service : .....

Site : .....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont obligatoires

#### Informations personnelles

Adresse perso : .....

.....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont facultatives,  
tu pourras les modifier dans ton profil sur [solidairesfinancespubliques.org](http://solidairesfinancespubliques.org)

Je souhaite recevoir des informations par mail ..... OUI  NON  Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques ..... OUI  NON

**POUR S'INFORMER...**

Le site internet : <http://www.sections.solidairesfinancespubliques.info/75/paris/>

La page Face Book : <https://www.facebook.com/SolFIPParis>